



Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°23/68**  
**Approbation de l'adhésion de la commune de Fleury-Merogis au SMOYS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 19h55), M. CORBIN, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (à partir de 19h34), Mme DE SOUZA, Mme GUERY (à partir de 19h46), M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON  
Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS (jusqu'à 19h55)  
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme MOISSON  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme RAUNIER  
Mme NOURRY ayant donné procuration à M. LE TADIC  
M. SALL ayant donné procuration à M. FERRIER  
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. GOURY  
Mme GUERY ayant donné procuration à M. LEROY (jusqu'à 19h46)

M. LE MEUR a été élu secrétaire de séance



**OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS AU SMOYS**

Vu l'article L2121-29 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modification des statuts du SMOYS,

Vu les délibérations n°2023/76 du comité syndical du SMOYS du 26 juin 2023 approuvant à l'unanimité l'adhésion de la commune de Fleury-Mérogis au SMOYS,

Considérant que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver distinctement l'adhésion des communes susmentionnées,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 septembre 2023,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** L'adhésion au SMOYS de la commune de Fleury-Mérogis.

**MANDATE** Le Président du SMOYS pour solliciter les préfets compétents afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

